

Communiqué de presse

NOUVELLE CAMPAGNE DE SECURITE ROUTIERE

« *Dès avril, gaffe aux motos qui défilent !* »

01.04.2015

Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière et l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) ont lancé aujourd'hui une campagne de sensibilisation à la présence des motards sur nos routes.

La plupart des accidents impliquant des motos ont lieu pendant la période s'étalant d'avril à octobre, période pendant laquelle le nombre de motards sur nos routes croît considérablement. Deux pics d'accidents sont identifiés : l'un en avril et l'autre en juillet.

Voilà pourquoi, durant tout le mois d'avril, la nouvelle campagne de sécurité routière sera visible sur 300 panneaux le long des autoroutes et routes régionales secondaires en Wallonie. Le slogan « Dès avril, gaffe aux motos qui défilent » invite les automobilistes à redoubler d'attention à l'égard des motards dès le printemps.



En l'espace de seulement 4 ans, **le nombre de motards décédés a baissé de 33% en Wallonie**. Mais les motocyclistes restent néanmoins des usagers courant un risque important d'accident. Ils ne représentent que moins de 1 % des kilomètres parcourus par l'ensemble des usagers de la route mais sont **impliqués dans 8% des accidents et représentent 14% des tués**. Selon le baromètre de l'IBSR, 66 motocyclistes sont décédés (tués sur place) sur les routes belges en 2014 dont 30 en Wallonie, les accidents mortels ayant principalement lieu durant les week-ends (53%).

Selon divers études¹, voici les trois principales raisons en cause dans les accidents concernant des motards :

1. Les motards : des usagers de la route moins facilement repérables

Dans plus d'un accident sur deux (53%) impliquant un motard et un autre usager de la route, le second usager n'a pas vu le motard. Plusieurs éléments peuvent expliquer ces chiffres parmi lesquels :

- la silhouette étroite du motard qui réduit fortement sa visibilité et rend l'estimation de sa vitesse beaucoup plus difficile ;

¹ IBSR 2013 et 2014, MOTAC, @Risk

- le champ visuel de l'automobiliste qui varie au cours de la conduite en fonction d'éléments comme la vitesse, la densité du trafic ou encore la fatigue, l'utilisation du gsm au volant, ...

2. La vitesse excessive ou inadaptée

Environ 36% des accidents impliquant des motocyclettes sont dus à une vitesse excessive des motards. Sans surprise, ce sont les accidents impliquant une moto seule qui enregistrent le taux le plus élevé d'excès de vitesse avec 43% contre 32% pour les accidents avec un autre usager.

3. La vulnérabilité

Le conducteur d'une moto court, par km parcouru, 57 fois plus de risques qu'un automobiliste d'être gravement blessé ou de perdre la vie dans un accident de la circulation. Les motards sont des usagers faibles qui ne sont pas protégés par une carrosserie. Les conséquences des accidents dans lesquels ils sont impliqués sont donc systématiquement beaucoup plus graves pour eux.

Une campagne grand public

A l'occasion de cette nouvelle campagne de sécurité routière, l'AWSR met pour la première fois en scène les *Ottos*, il s'agira des personnages phares des campagnes de sensibilisation de l'Agence en 2015.

La campagne se déclinera via différents canaux (presse écrite, dépliants de sensibilisation, film sur les réseaux sociaux, spots radio, site internet ...) afin de sensibiliser un maximum d'usagers de la route.

Pour Maxime PREVOT, cette nouvelle campagne sur le thème des motards représente un outil de sensibilisation supplémentaire qui vise non seulement les automobilistes mais également l'ensemble des usagers de la route.

Les automobilistes doivent redoubler d'attention afin de repérer les motards et tout faire pour ne pas les mettre en danger (regarder dans les rétroviseurs, indiquer ses changements de direction...). Les motards doivent de leur côté adapter leur vitesse et se rendre le plus visibles possible (porter des vêtements de protection, un casque de couleur vive...). Ces gestes simples doivent être adoptés toute l'année pour contribuer à atteindre l'objectif fixé par le Ministre : réduire à 200 le nombre de victimes sur les routes wallonnes d'ici 2020.

L'AWSR est l'asbl qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 4 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation, l'information et l'orientation des victimes, le soutien des services de Police et des Parquets, la production et l'analyse de statistiques. L'asbl est présidée par le Ministre wallon de la Sécurité routière.
--

Contacts Presse :

Audrey JACQUIEZ - Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT - 0497/161.861
Belinda DEMATTIA - Porte-parole AWSR - 0498/048.361